

198^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION**RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

Ouverture du poste de direction adjointe au collège constituant de L'Assomption :

La directrice adjointe au Service de l'organisation, du cheminement et de la réussite scolaires du collège constituant de L'Assomption a récemment informé la direction du collège constituant de L'Assomption de sa décision de réintégrer son poste d'enseignante à compter de l'année scolaire 2015-2016.

Dès lors, la direction du collège a procédé à une analyse du poste qui l'a menée à revoir la répartition des responsabilités entre les directions adjointes du collège constituant L'Assomption. Ainsi, outre l'organisation scolaire, le détenteur de ce poste se verra confier des responsabilités de gestion de certains programmes d'enseignement.

Il s'agit, pour le comité exécutif, d'autoriser l'ouverture de ce poste et de constituer le comité de sélection.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu le poste de directrice adjointe au Service de l'organisation, du cheminement et de la réussite scolaires du collège constituant de L'Assomption détenu par Mme Denise Bergeron;

Attendu la décision de Mme Bergeron de réintégrer son poste d'enseignante à compter de l'année scolaire 2015-2016;

Attendu que l'analyse du poste effectuée par la direction du collège constituant de L'Assomption a permis de revoir la répartition des responsabilités entre les directions adjointes du collège;

Attendu que cette répartition des responsabilités donne lieu à un changement de nom du service auquel est rattaché le poste, soit le Service des programmes et de l'organisation scolaire;

Attendu l'importance d'amorcer le plus rapidement possible le processus de recrutement en vue de combler le poste;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

CERL-150529-01

« Il est résolu :

- *d'autoriser l'affichage du poste de direction adjointe au Service des programmes et de l'organisation scolaire au collège constituant de L'Assomption;*
- *de nommer M. Marcel Côté, directeur général, M. Louis Gendron, directeur du collège constituant de L'Assomption, une direction adjointe du collège constituant de L'Assomption et un membre représentant l'Association des cadres comme membres du comité de sélection chargé de recommander un candidat au comité exécutif, étant entendu que la direction des ressources humaines agira comme membre et secrétaire du comité. »*

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

- * Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames
Dominique Cournoyer
Chantal Fournier
Francine Ranger
Diane Raymond

Messieurs
Marcel Côté
Louis Gendron
Michel Rouleau
Guy J. Vandandaigue

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée